

## Communiqué de presse

La Défense, le 6 septembre 2021

### « Rapport annuel d'activité 2020 de l'ANCOLS »

**Malgré une année 2020 très particulière compte tenu de la crise sanitaire, le rythme de l'activité de l'agence a été maintenu puisque ce ne sont pas moins de 99 organismes qui ont été contrôlés et plus de 20 études et analyses qui ont été conduites. Ces dernières formulant même, pour la première année, des recommandations.**

Depuis sa création en 2015, L'ANCOLS s'organise autour de deux grandes missions opérationnelles : une mission de contrôle et d'évaluation des organismes du logement social, du secteur de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et une mission d'évaluation avec la réalisation d'études transversales et la production de statistiques. « *Les contrôles et études menés par les collaborateurs de l'agence en 2020 accentuent encore son rôle d'appui à la définition des politiques publiques et contribuent à améliorer la mise en œuvre de ces politiques dans le domaine du logement social* » indique Rachel CHANE-SEE-CHU, directrice générale de l'agence.

#### **Pour la mission de contrôle et des suites**

L'agence a poursuivi son action dans une dynamique d'amélioration permanente du fonctionnement et de la gestion des organismes avec l'évolution à la baisse du nombre moyen de manquements par dossier de contrôle (-12% en moyenne sur 3 ans). Cet indicateur est un signe tangible de cette dynamique d'amélioration.

De plus, les regroupements, prévus par la loi Evolution du logement de l'aménagement et du numérique (ELAN), ont été anticipés par l'ANCOLS puisque l'année 2020 a fait l'objet d'une accentuation des contrôles de groupes d'organismes. 10 contrôles de groupes ayant été engagés, comptant chacun entre 2 et 8 organismes et représentant au total 47 organismes, soit quasiment la moitié des contrôles de l'année.

#### **Pour la mission d'études et de production de statistiques**

L'ANCOLS a produit une vingtaine d'études ou d'analyses en 2020 et pour la première fois, elle y a intégré, pour certaines, des préconisations.

Pour la première année, l'agence a également formulé des recommandations dans le cadre de son rapport annuel statistique et financier (RASf) relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC). Issues de l'analyse des données 2019 et à la lumière des enseignements tirés, ces recommandations visaient principalement à ce que le groupe Action Logement améliore la mise en œuvre des engagements de la convention quinquennale et du Plan d'investissement volontaire (PIV). Les nouveaux enjeux apparus à l'occasion de la crise sanitaire ont été également pris en compte dans l'élaboration des préconisations de l'agence.

L'ANCOLS contribue ainsi davantage aux réflexions de l'État concernant le secteur du logement social et de la PEEC.

Les travaux de l'agence sont maintenant disponibles sur :

- [Le site de l'agence](#)
- Les réseaux sociaux ([Twitter](#) / [LinkedIn](#))

La diffusion des travaux de l'ANCOLS, notamment avec des synthèses (4 pages) a pour but « de rendre nos travaux plus accessibles aussi au grand public » précise Rachel CHANE-SEE-CHU

[Lien vers le rapport annuel](#)

[Lien vers l'essentiel de l'activité 2020](#)

L'ANCOLS - Agence Nationale de Contrôle du Logement Social est un établissement public créé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et placé sous la tutelle de l'État. L'agence est chargée de contrôler et d'évaluer les organismes de logement social et du secteur d'Action Logement (ex « 1% logement »). Elle s'organise autour de deux grandes missions opérationnelles : une mission de contrôle et d'évaluation des organismes et une mission d'évaluations transversales avec la réalisation d'études et de production de statistiques.

**Contact presse** : Camille MIKOCZY – [camille.mikoczy@ancols.fr](mailto:camille.mikoczy@ancols.fr) - 06 63 09 19 41